

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Autorisation Environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge.**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 18 mars 2024 au mardi 16 avril 2024 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux d'aménagements pour la gestion de l'eau, la continuité écologique et les zones humides du canal des Etangs, ouvrages de Langouarde et du Pas du Bouc, restauration du Marais de l'Ilette sur la commune de Le Porge.

Le responsable du projet est (SIAEBVELG) Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Lacs Girondins – 2A rue de la Poste 33121 CARCANS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Frank QUENAULT au tél : 05 57 70 10 57.

**Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de LE PORGE aux jours et heures d'ouverture**, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2024 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à **la Mairie de LE PORGE, siège de l'enquête**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Philippe CALAND Lieutenant Colonel de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Paul GIRONA Administrateur Général des Finances retraité désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations **à la Mairie de LE PORGE**, selon le calendrier ci-après:

- **lundi 18 mars 2024 de 09h00 à 12h00**

- **samedi 06 avril 2024 de 09h00 à 12h00**

- **lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18h00**

A la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Le Porge, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications\\_légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.